

# La feuille Verte

BULLETIN DU GROUPE -LES VERTS- AU CONSEIL RÉGIONAL DU LIMOUSIN

## Edito

En cette année du centenaire de la naissance de René Char, relisons ce poète également homme politiquement engagé, et résistant de la première heure.

Sur une affiche placardée dans une circonscription du Vaucluse, lors des élections législatives du 5 mars 1967, il rappelait à ses concitoyens que « s'ouvrir aux impératifs de l'intérieur et de l'extérieur n'est pas capituler, mais choisir des chemins concordants. »

Il appartient à chacun de comprendre profondément le sens de ces quelques mots et d'en saisir tout l'humour et l'intelligence. Pour nous les Verts, ces chemins concordants doivent être ceux de la réconciliation entre nos idéaux écologistes et les nécessités de l'action concrète au sein des exécutifs locaux. Les vacances, que nous vous souhaitons les meilleures possibles s'ouvriront pour nous sur cette méditation...



## Dates à retenir

Prochaine Séance Plénière :

**Lundi 22 Octobre 2007**

**Journées d'été des Verts à Quimper:** du 23 au 26 août. Pour toutes vos questions pratiques, contactez-nous, par mail de préférence [jde@lesverts.fr](mailto:jde@lesverts.fr), par téléphone au 01 53 19 53 33, ou par fax au 01 53 19 03 93



Ghilaine JEANNOT-PAGÈS  
Présidente du groupe *Les Verts*  
au Conseil Régional du Limousin

## Sommaire

pages

Séance Plénière du 25 juin 2007	2
Les Verts soutiennent l'action en Limousin	3
Une nouvelle contractualisation territoriale	4
Le nouveau règlement régional pour les projets globaux	4
Une nouvelle politique de l'eau pour la Région	5-6
Mission Burkina	7
L'éco conditionnalité pour les PME et PMI	8

**REFLEXION :** Moins d'un an avant le début des jeux Olympiques à Pékin, la situation des droits de l'homme en Chine reste inchangée. Des promesses, il y en a eu, avant la "victoire olympique de la Chine", le gouvernement chinois s'était engagé à faire évoluer la situation en matière des droits de l'homme. Ainsi se poursuit le paradoxe des jeux Olympiques, symboles de la liberté, qui vont se dérouler dans un pays où les médias et, notamment internet, sont perçus par le gouvernement chinois comme un secteur à ne pas laisser aux "forces hostiles", selon le président Hu Jintao. Pas moins de cinquante journalistes et trente internautes sont actuellement emprisonnés en Chine dont certains depuis 1980. Il y a eu une menace d'un boycott des JO agitée par Bayrou et Royal pendant la campagne présidentielle, dans l'espoir de sauver le Darfour. Rien n'a changé et pourtant c'est sans état d'âme que la France, via sa société AREVA, va vendre 2 centrales nucléaires aux Chinois dans les prochains jours. Par ailleurs, selon des sources proches du dossier, le contrat se chiffrait à 5 milliards de dollars. Soit une somme inférieure aux attentes. Les experts évaluaient en effet le coût d'un seul réacteur EPR à 3 milliards de dollars.



# SÉANCE PLÉNIÈRE du 25

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs, Chers collègues

C'est avec un plaisir que je ne dissimulerai pas que je salue l'absence de Mme. Boulestin, désormais appelée à prendre place à l'Assemblée Nationale, et que je regretterai en revanche qu'elle n'ait pu être accompagnée par une autre de nos collègues Mme Leclerc... Certes, le PS n'a pas réussi tout à fait ce que les Verts ont réalisé ; C'est à dire augmenté de 25% leur nombre de députés, mais ils ont endigué fortement ce qui avait été médiatiquement annoncé comme un raz de marée, un tsunami dont les effets auraient été dévastateurs... Nous avons su, ensemble résister... Seulement, ce succès n'est pas une victoire et l'annonce des premières mesures du gouvernement Sarkozy, (pardon, j'ai failli me tromper), Fillon. À moins qu'on ne soit trompés par d'autres qui gouverneraient ainsi en trompe l'œil, à tel point que les plus naïfs pourraient s'y laisser prendre. L'annonce des premières mesures législatives nous incite à nous méfier des bonnes intentions télévisuellement affichées sous forme d'ouverture aux forces de gauche ou à ceux qui les représenteraient : certes, le RSA (1) est issu d'un programme de l'opposition mais il faut un an pour savoir si c'est bien ou non ... En revanche, l'exonération des heures supplémentaires, un crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt immobilier, l'instauration d'un bouclier fiscal à 50% ou encore un abattement sur les donations ne font pas l'objet d'une évaluation préalable d'un an... Et il n'est pas certain que ces mesures profitent aux classes même moyennes, alors qu'elles contribueront incontestablement à renforcer la fragilité des salariés les plus pauvres, c'est-à-dire de ceux à qui on fait croire que le travailler plus pour gagner plus dépend de leur seule volonté. Le message est donc le suivant : si vous ne gagnez pas assez d'argent, c'est que vous ne travaillez pas assez... ; on sentirait presque revenir au loin, la rémunération à la tâche...

Rémunération à la tâche dans le privé, mais pourquoi pas dans le public dès lors que celui-ci s'ouvre au privé. C'est-à-dire à la demande de celui-ci. C'est l'enjeu de la réforme des universités qui est en train de se mettre en place, durant l'été, bien évidemment... où derrière l'autonomie se dessine le danger de la ségrégation par l'argent des futurs étudiants et là, M Sarkozy est fidèle à ce qu'il avait annoncé : « On doit se débarrasser de 1968 » c'est-à-dire de cette révolution

culturelle à partir de laquelle les universités se sont ouvertes, mais cette fois aux étudiants de toutes origines. Dans la réforme proposée par le gouvernement UMP l'ouverture se fait en direction du capital. **C'est la négation même du sens du mot université et c'est un danger majeur pour les petites structures comme la nôtre.** On se doute de l'avenir. L'État apportant moins de ressources, il s'agira de les trouver ailleurs, dans le privé peut être, mais à quel prix, au sein des collectivités territoriales, mais auront-elles les reins assez solides pour tout assumer nous n'en sommes pas convaincus. Car il est facile de transférer, surtout lorsqu'il s'agit de charges. À ce sujet, on rappellera ici la politique peu cohérente de l'État en matière de formation. Dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et sociales, puisque la région a dû en élaborer les lignes directrices, il aurait été utile de prévoir l'ouverture de bac pro dans le domaine des services de proximité, dans le domaine médico-social. L'éducation nationale, malgré les compétences reconnues de certains établissements scolaires, n'a validé ces formations que dans le privé, à l'exclusion de l'ouverture d'un bac pro et d'un BTS dans le secteur public... Quel est le sens d'une décentralisation qui mélange tout, rectorat, région, etc.

Mais la formation n'est pas le seul point sensible auquel la politique régionale s'efforce de trouver des conclusions acceptables. Ainsi, en matière d'aménagement du territoire, si la position prise pour la transversale ferroviaire Bordeaux Limoges Guéret Lyon est très pertinente, nous avons eu tout à fait raison de poser des limites à l'engagement régional en matière d'étude de la ligne à grande vitesse Poitiers Limoges. La prudence dont l'exécutif régional fait preuve relève une grande connaissance des engagements de l'État et finalement, la soumission de la signature au montant des sommes engagées au titre des fonds européens laisserait même supposer que nous ne finançons pas une énième étude de plus. La gestion régionale impose des arbitrages et il est préférable de maintenir les priorités régionales en matière d'emploi et de développement du tourisme que de courir derrière des lignes à grande vitesse, mais à voie unique, **pour gagner quelques minutes et**

# JUIN 2007

perdre beaucoup d'argent... notre position n'a pas changé Monsieur le Président. Ces priorités nous les traiterons au regard de la protection de l'environnement et du développement durable. Il est juste de constater les efforts menés dans le domaine des projets globaux ou encore de la gestion de l'eau dans une démarche résolument tournée vers un avenir plus écologique. C'est d'ailleurs cet esprit du mieux et non du plus qui devrait habiter le projet touristique du Pôle de Lanaud.

Nous soulignons avec satisfaction que la convention avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine affiche clairement l'écoconditionnalité permettant de soutenir les initiatives de la diminution des charges supportées par les locataires. Mais nous savons tous ici que l'écologie de l'habitat ne peut pas se limiter à la seule gestion des fluides. Il convient de repenser l'urbanisme et le développement écologiquement durable de tous les territoires... De ce point de vue, nous espérons, nous souhaitons que dans un avenir qui ne devrait être à échéance maximale de 5 ans, une clarification et une simplification soient réalisées dans les organismes représentatifs des espaces territoriaux et que finalement nous puissions opter soit pour le maintien du jacobinisme, soutenu par le découpage État-département-commune, soit pour le découpage régionaliste ; dans lequel les pays et les communautés de communes joueraient pleinement leur rôle.

Nous sommes ici convaincus qu'au-delà des rapprochements possibles entre les différentes familles politiques, la pensée fondatrice et originelle n'est pas la même entre la droite et la gauche et qu'il est nécessaire de nous rappeler les socles fondamentaux des idées que nous défendons pour ne pas tomber dans un populisme crétinissant...

Mais nous en sommes encore bien loin ....

Je vous remercie

Discours de Ghilaine Jeannot-Pagès

1 : Revenu de Solidarité Active

## Brève :

Jean-Marie ROUGIER, maire de Rochechouart et nouvellement arrivé, au conseil régional du Limousin, a été élu président du Parc naturel régional Périgord-Limousin le jeudi 5 juillet 2007.

## LES VERTS SOUTIENNENT L'ACTION EN LIMOUSIN

L'association **Dordogne Vivante** a été créée pour combattre l'installation d'une micro centrale hydroélectrique sur la Santoire (1). Lors de l'enquête publique, l'association a rappelé que « La compatibilité avec les textes réglementaires n'est pas assurée dans le dossier de demande de concession. » La loi du 21 avril 2004 (portant transposition de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000) [...] comporte des objectifs de qualité et de quantité des eaux qui doivent correspondre à un bon état écologique et chimique de l'eau.

Or l'état des lieux des masses d'eau du sous-bassin de la Dordogne établit en 2006 par l'Agence de l'eau Adour-Garonne caractérise la Santoire comme étant en bon état, l'objectif assigné à ce cours d'eau est donc de ne pas détériorer l'existant, ce qui est remis en cause par ce projet d'usine hydroélectrique.

La Commission Territoriale Dordogne du Comité de Bassin Adour-Garonne demande un moratoire des décisions de création d'ouvrage sur les rivières tant que la classification définitive des rivières (axe bleu, axe migration, cours d'eau patrimoniaux) n'est pas finalisée en vu du IXème programme ; SDAGE (2). Problème également soulevé au Comité Haute Dordogne et Comité de Gestion des Poissons Migrateurs qui ont pris une position similaire.

Les élus Verts du conseil régional du Limousin soutiennent cette action, avec l'espoir que ces différentes délibérations permettent de ne pas abimer une rivière **qui a la rareté d'être en bon état aujourd'hui** et que le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable prenne une décision qui sauvegarde ce cours d'eau.

Vous pouvez contacter l'Association Dordogne Vivante:

14, allée du Vialenc  
15 000 AURILLAC  
Tel 04 71 48 19 25

1 : La Santoire est une rivière du Cantal, affluent de la Rhue et sous-affluent de la Dordogne

2 : SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

## La parole aux lecteurs

Les élus vous donnent la parole.

Que pensez-vous de leurs actions ? De leurs domaines d'intervention ? Etes-vous assez informé ?

Une nouvelle rubrique que nous alimenterons avec vos commentaires... A vos plumes et claviers !

Merci d'envoyer vos contributions à : [g-wojcicki@cr-limousin.fr](mailto:g-wojcicki@cr-limousin.fr) ou à l'adresse courrier figurant à la fin de la lettre.

## Une nouvelle contractualisation territoriale

La Région Limousin a fait des Pays et des Parcs Naturels Régionaux (en application de la loi Voynet) les principaux interlocuteurs en matière de développement local et de solidarités territoriales dont la première génération de « contrats de pays » se terminera le 31 décembre 2007.

L'exécutif régional, dans le cadre du contrat de projet avec l'État, veut renforcer cette dynamique, tout en précisant les actions prioritaires dans une optique de développement durable. Cette nouvelle démarche partenariale répond aux objectifs suivants :

- Prendre en compte des bassins de vie
- Mutualiser les moyens et la coordination des collectivités locales
- Mobiliser et faire participer les acteurs socio-professionnels et associatifs
- Renforcer la cohésion de l'action publique en assurant la convergence entre les démarches des acteurs locaux et les politiques sectorielles de l'État, de la Région, des Départements et des Collectivités Territoriales.

Le nouveau projet de territoire comportera deux programmes triennaux d'actions : 2008-2010 ; 2011-2013 (il y aura donc des bilans et réorientations à mi-parcours).

Des grilles d'analyse pour l'intégration des critères du développement durable dans ces projets de territoires ont été construites, et seront étudiées dans le cadre de la négociation qui s'ouvrira à l'automne avec tous les territoires.

Jean-Bernard DAMIENS

### Objectif : éviter le saupoudrage

Les trois grandes thématiques pour les champs d'interventions de la Région.

L'attractivité du territoire et le cadre de vie

Le développement économique

L'environnement et la gestion des ressources naturelles

En ajoutant deux axes transversaux :

Le développement durable

Le soutien à l'animation et à l'ingénierie.

Une spécificité pour les deux agglomérations et les deux PNR est aussi mise en place, selon leurs domaines de compétences propres.

## Agriculture : le nouveau règlement régional pour les projets globaux

Le nouveau règlement régional pour les projets globaux 2007-2013 a été adopté à la plénière du 25 juin. Pour les aides agricoles, le Conseil Régional a donc choisi de les moduler selon des critères de conditionnalité qui vont vers un souci de recherche de durabilité et d'amélioration de la qualité des produits de notre territoire et en favorisant l'installation, la diversification et l'innovation. Bien entendu ce nouveau règlement s'appuie sur les concertations avec la profession et a été amélioré en fonction des remarques qu'elle nous a fait parvenir.

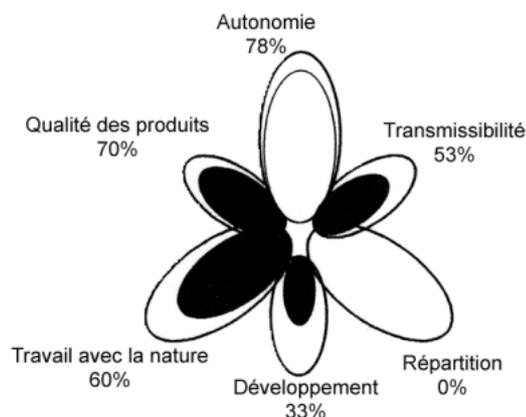
Durabilité économique	Durabilité socioterritoriale	Durabilité agroécologique
-Appartenance à une Organisation de Producteurs et production sous Signes Officiels de Qualité (SOQ).	-Embauche d'un salarié (1/2e emploi minimum)	-Projet Global s'insérant dans la démarche collective « Programme Herbe » (gestion des pâturages et de l'alimentation.)
-Membre d'un réseau organisé et en circuit court (de type « Bienvenue à la ferme », « accueil paysan », magasins collectifs...)	- Installation d'un associé HCF (hors Cadre Familial)	- Souscription d'au moins une Mesure Agri Environnementale (hors prime à l'herbe) territorialisée
-Diagnostic agriculture durable et plan de progression	-Projet Global s'insérant dans un projet territorial « maîtrise du foncier »	-Construction en « bois » éligible au bon us bois Plan Modernisation des Bâtiments d'Élevage.
	- Adhésion à un Groupement d'Employeurs (0,3 emploi mini)	-Agriculture Biologique
	- Diagnostic agriculture durable et plan de progression	-Diagnostic énergétique et plan d'amélioration
		-Diagnostic agriculture durable et plan de progression
		Alimentation animale « sans OGM »

Pour mettre en adéquation ce règlement avec les orientations avancées par le Conseil Régional concernant les OGM, à ma demande, il a été précisé que « **les agriculteurs cultivant des OGM de plein champ ne seront pas éligibles à ces projets globaux** ».

J'ai soutenu l'aide à la finition des animaux (engraissement), à la condition que cela ne soit pas pour augmenter la consommation d'aliment importé et/ou OGM, mais pour valoriser la production locale et notamment herbagère.

Le plancher hors taxe des investissements matériels a été diminué de 15000 à 10000 €. Il concerne les ateliers diversifiés ou la production ovine. Ce plancher me semble encore un peu élevé, mais il n'a pas été modifié au-delà dans un souci de ne pas trop émietter cette subvention. Une expérimentation du règlement ainsi calé se fera sur une année et un bilan nous permettra d'envisager une modification en fonction des observations faites.

Les agriculteurs pour s'inscrire dans cette démarche de durabilité feront un diagnostic, et ils pourront choisir entre plusieurs méthodes, soit la *méthode IDEA* de la DGER (Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère de l'Agriculture) soit la *Charte de l'Agriculture Paysanne*, ARDEAR, CIVAM issue des réseaux d'agriculture paysanne. Ce souci de choix permettant une ouverture à l'ensemble des agriculteurs.



Exemple d'un diagnostic d'agriculture paysanne

- 1 : CIVAM : Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et Milieu rural
- 2 : ARDEAR : Association Régionale de Développement de l'Emploi Agricole et Rural



Murriel PADOVANI-LORIOUX

## Une nouvelle politique de l'eau pour la Région

Dans le contexte de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) et alors que le IXième Programme des Agences de l'Eau sont en cours d'élaboration, une nouvelle politique de l'eau pour la Région se devait d'être redéfinie. Une meilleure lisibilité et des priorités nouvelles, dans un souci de cohérence, compte tenu de l'appartenance de la Région à deux bassins hydrographiques pouvant avoir dans la déclinaison de leur programme des règles différentes d'intervention, tels étaient les enjeux que nous nous donnions.

Ainsi le CRL a retenu quatre domaines d'intervention :

- La restauration des fonctionnalités naturelles des milieux et le maintien de la biodiversité
- La réduction des pollutions et la préservation de la qualité des eaux
- La gestion quantitative de la ressource en eau
- La gestion solidaire de la ressource en eau, et des milieux aquatiques

C'est 9M€ pour 2007-2013 qui seront mobilisés pour ces politiques (7M€ CPER+ 2M€ CPER Loire), ce qui place le Conseil Régional en avant sur ce sujet primordial tant pour l'environnement, que pour l'économie et la qualité de la vie de notre territoire, avec des domaines d'intervention élargis.

Pour mettre en œuvre cette politique, un plan de communication complet sera mis en place afin de toucher tous les publics ciblés : bien sûr les habitants du Limousin, et les futurs bénéficiaires que sont les collectivités, les associations, les entreprises...tous les acteurs de l'eau en Limousin susceptibles de porter les actions visées dans cette politique régionale.

Document joint :

Avis présenté par M. DAMIENS

Au nom de la 1<sup>ère</sup> commission

Sur le rapport n° sp7-06-0083

Relatif a la politique régionale dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, propositions d'évolution pour la période 2007-2013.

La 1<sup>ère</sup> Commission a émis un avis favorable, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe UMP), sur les propositions d'évolution de la politique régionale dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, et plus précisément :

pour approuver les enjeux et les objectifs de la nouvelle politique régionale qui visera plus particulièrement à :

favoriser la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux et le maintien de la biodiversité ;

réduire les pollutions et préserver la qualité des eaux pour assurer la sécurité des usages développés sur le territoire régional ;

permettre une meilleure gestion quantitative de la ressource en eau ;

organiser la gestion solidaire de la ressource.

pour adopter les principes généraux, les domaines et les modalités d'intervention présentées au chapitre IV du rapport, avec notamment :

une sélection des projets soutenus par la définition de secteurs d'intervention prioritaires des domaines nouveaux comme les zones humides ou les étangs et en conditionnant les aides régionales à la signature de contrats territoriaux permettant d'avoir une meilleure lisibilité des actions et une amélioration globale de l'état des milieux aquatiques.

pour rechercher une cohérence d'intervention avec les politiques menées dans le domaine de l'eau et de milieux aquatiques par les Agences de l'Eau et les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne

pour définir les secteurs d'intervention prioritaire en collaboration avec les Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne et de donner délégation à la Commission Permanente pour adopter les critères de sélection et la liste de ces secteurs.

pour donner délégation à la Commission Permanente pour adapter les modalités d'intervention et les affiner dans certains thèmes en fonction des discussions en cours sur les conventions d'applications du contrat de projet Etat-Région Limousin et de la finalisation du contrat de projet interrégional Loire.

pour répartir de manière indicative les enveloppes financières affectées au CPER Limousin et au CPIER Loire entre les différents thèmes d'intervention de la région Limousin au titre de sa politique « eau et milieux aquatiques » de la manière suivante :

Thèmes d'intervention	Enveloppe financière 2007-2013
Thème 1 : restauration des fonctionnalités naturelles et biodiversité	5 500 000 €
Thème 2 : qualité des eaux	1 000 000 €
Thème 3 : gestion quantitative	1 000 000 €
	Dont 500 000 € au titre du PLGN
Thème 4 : gestion solidaire	1 500 000 €

pour considérer l'année 2007 comme une année de transition entre les anciens et les nouveaux dispositifs d'aide.

pour mener une évaluation de cette politique à mi-parcours (fin 2010) et de proposer, le cas échéant, les ajustements techniques et financiers nécessaires à l'optimisation de cette politique.

## Mission Burkina

J'ai mené une mission du 31 janvier au 14 février 2007, dont le contenu était particulièrement dense et important.

En fait, nous sommes à mi-parcours de la convention triennale signée entre le Conseil Régional et la Province de l'Oubritenga. Il y avait nécessité d'effectuer une première évaluation de ce programme, d'opérer des réorientations, d'approfondir la coopération notamment par un atelier réflexion sous forme de co-formation.



Au plus fort de cette mission, nous étions pas moins de 25 Limousins au même moment à Ziniaré ("capitale de l'Oubritenga"), d'âges, de structures, de pôles d'intérêts, extrêmement différents, témoignant (s'il était nécessaire) de la réussite et du développement de notre partenariat. Les acteurs du Nord et du Sud étant toujours plus nombreux. Il est nécessaire de signaler que, selon les différentes coopérations, il ne se passera pas un jour d'ici fin 2007 sans qu'une personne du Limousin ne soit physiquement présent sur le sol de l'Oubritenga ; et que parallèlement, en Limousin nous ayons une présence active d'Oubritengais. D'ores et déjà, un agriculteur apiculteur, responsable d'une coopérative a passé trois mois dans la province et une délégation officielle autour du comité de pilotage élu y a passé une semaine fin juin.

L'atelier de réflexion-action sur la coopération a rassemblé 70 personnes pendant 5 jours (dont 20 Limousins). Parallèlement, les missions ont permis d'approfondir particulièrement les volets hydrauliques et agricoles. Deux nouveaux acteurs ont dégagés des pistes de travail : le Conseil Régional des Jeunes et le Comité des Oeuvres Sociales du Conseil Régional.

### Les résultats de tous ces travaux peuvent se résumer de la façon suivante :

- Recentrage du travail de la cellule d'appui technique

(en place à Ziniaré et financée par notre convention) sur l'aide à l'analyse des besoins, à la mise en réseau, à la formation des relais à l'ingénierie de projets, de relais auprès des différents services, de suivi des projets, de gestion financière du programme.

- L'appui à la mise en place des maires et conseils municipaux (élus pour la première fois l'année dernière) par le renforcement des capacités des élus et des membres des comités villageois de développement autour de la formation et des activités d'appui au développement local.

- Sur le volet hydraulique, le travail effectué par l'association nationale pS-Eau, en lien avec « Ingénieurs sans frontières » a permis de dégager une stratégie pour la province ; un dossier de cofinancement a été déposé auprès des agences de l'eau françaises.

- Le comité des oeuvres sociales, ainsi que le Conseil Régional des Jeunes ont pu identifier des partenaires potentiels ; à savoir pour l'un la direction provinciale de l'action sociale pour un appui à une garderie populaire, et l'autre une troupe de forum théâtre pour un appui au développement culturel, ainsi qu'un soutien à la scolarité, en particulier des filles.

- Enfin, au cours de cette mission un travail étroit avec les "institutionnels" a pu être développé : l'Ambassade de France, bien sûr, (qui finance à 50% notre partenariat), le bureau de la commission européenne, la Banque Mondiale, le gouverneur ("préfet de région") du Plateau Central, le Ministre de la jeunesse et de l'emploi, ainsi que différentes ONG.

Sans oublier, le travail avec la Maison de la Coopération Décentralisée (interface entre toutes les coopérations décentralisées) à Ougadougou, dont la Région Limousin est cofondatrice, où nous avons élu une nouvelle présidente en la personne d'un nouveau maire du Burkina.

En conclusion (provisoire), cette nouvelle forme de partenariat, tout à fait original, mobilise de plus en plus de volontaires ; elle est reconnue comme exemplaire et désormais citée en exemple.

1: pS-Eau : Programme Solidarité Eau

(Réseau de partenaires pour l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans les Pays du Sud)



Jean-Bernard  
DAMIENS

## L'éco conditionnalité pour les PME et PMI

L'insertion du régime de conditionnalité des aides économiques dans le dispositif global de la Région s'intègre, plus globalement, dans le cadre de l'Agenda 21, et vient s'ajouter au cadre pour la mise en place de critères environnementaux et sociaux dans les aides de la Région.

Pour mémoire, depuis deux ans, des critères sociaux et/ou environnementaux sont intégrés dans certaines politiques régionales permettant une bonification des aides :

- Les règlements piscines et bibliothèques/médiathèques
- Le règlement sur les zones d'activités
- le règlement d'intervention sur les villages vacances

Dans ce contexte et pour aller plus loin dans sa volonté d'incitation en faveur de pratiques respectueuses des hommes et de l'environnement, la Région souhaite promouvoir un dispositif de modulation des aides économiques.

Chaque entreprise éligible à une aide pourra prétendre à un taux plancher équivalent à la moitié du taux d'intervention régional pour l'investissement concerné.

La bonification permettra au maximum de doubler le taux plancher, elle sera donc fonction des objectifs sociaux, environnementaux et économiques remplis par l'entreprise.

Chaque thème vaut un critère de bonification. Ces thèmes sont les suivants :

- Le traitement de déchets
- Le pré-diagnostic environnemental
- La certification environnementale
- La formation
- L'égalité des chances
- L'implication au développement local
- Le contrat de croissance

Le dispositif est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.



### Les Verts au Conseil Régional

27, bd de la Corderie

87031 Limoges cedex

#### Les élus :

Jean-Bernard DAMIENS

Ghilaine JEANNOT-PAGÈS

Murriel PADOVANI-LORIOUX

#### Les assistants :

Jean-Luc GUERINEAU

Yann DANO

#### Le secrétariat :

Tél. : 05-55-45-17-22

Fax : 05-55-45-17-49

Mail : [g-wojcicki@cr-limousin.fr](mailto:g-wojcicki@cr-limousin.fr)

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin ou si, au contraire, vous connaissez des personnes qu'il pourrait intéresser, merci de nous le faire savoir.

Vous pourrez dorénavant recevoir la feuille verte par mail en format PDF. Merci de le demander à l'adresse suivante :

[g-wojcicki@cr-limousin.fr](mailto:g-wojcicki@cr-limousin.fr)

Le bulletin est également consultable sur le site Internet des Verts Limousin :

[www.limousin.lesverts.fr](http://www.limousin.lesverts.fr)

La feuille Verte, bimestriel 1 500 exemplaires

Directrice de publication : Ghilaine Jeannot-Pagès